



Marcellaz - Albanais



Marcellaz - Ma Commune

N°3 - Mars 2015

L'édito du Maire

Sécurité et Civilité.

Les aménagements de sécurité définitifs des Vorges, sont actuellement en cours de réalisation, les riverains en ont été informés au cours d'une réunion en mairie le 12 février.

Ces travaux, études comprises, se chiffrent à 41 000€, totalement à la charge de notre commune ! Tous en cœur, nous disons " la sécurité n'a pas de prix..., c'est le prix à payer pour être tranquille...etc ». Mais pourtant, le législateur a déjà prévu la sécurité des personnes en rédigeant un code de la route et en imposant des vitesses, par exemple 50 km/h dans la traversée des Vorges. A cause d'utilisateurs sans scrupule qui se permettent n'importe quoi, les contribuables doivent mettre la main à la poche pour ériger des obstacles qui devront, espérons-le, les faire ralentir. Si la sécurité n'a pas de prix, l'incivilité coûte cher !

Dans la traversée des Vorges, on peut imaginer que les faits évoqués sont produits par des automobilistes en transit sur cette route départementale de plus en plus fréquentée ? Nous avons pourtant le même problème sur nos routes communales majoritairement utilisées par les

habitants de la commune. A plusieurs reprises, nous avons été sollicités par des concitoyens qui se plaignent de la vitesse devant leur porte et demandent la mise en place de ralentisseurs. Ce n'est certainement pas la solution, car nous ne pourrions pas en installer sur les 27 kms de nos voies communales.

La solution est que chacun de nous prenne ses responsabilités en s'asseyant derrière son volant et en observant les règles clairement indiquées dans la traversée de nos villages : le parent qui conduit ses enfants à l'école, l'actif qui rentre déjeuner à la maison à midi, le retraité en route pour son rendez-vous, le sportif qui va ou revient de son entraînement etc...

Ce geste de civilité est gratuit, son résultat a une valeur inestimable !

Bien à vous.

Le Maire,
Jean-Pierre LACOMBE

BON VOISINAGE



Le printemps arrive et les nuisances sonores aussi !

L'arrêté n°324 DDASS/2007 relatif aux bruits de voisinage du 26 juillet 2007 précise que les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00,
Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00,
Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

ÉLAGAGE : VOUS ÊTES CONCERNÉS ?

Autour des lignes téléphoniques

Chaque année, des lignes téléphoniques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres. Afin d'éviter ce type de désagréments (dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et internet), la préfecture de Haute-Savoie et Orange rappellent que depuis la loi du 26 juillet 1996 **les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques** (et non électriques – à la charge d'ERDF) **sont du ressort des riverains** (Orange n'est plus soumis à la servitude d'élagage). Les poteaux téléphoniques concernés par cette obligation sont reconnaissables à leur étiquette bleue d'identification (voir photo ci-dessus). Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer qu'il n'est pas nécessaire d'agir sur les arbres présents sur son terrain. Les propriétaires riverains peuvent prendre connaissance de la fiche pratique sur les modalités d'élagage élaborée par Orange pour les accompagner dans l'application de cette obligation (disponible en mairie et à la rubrique «environnement» du site de la commune : www.marcellaz-albanais.fr).



Règlementation sur les haies végétales

L'article 671 du code civil précise les reculs à respecter pour la plantation d'arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de propriété, soit : jusqu'à 2 mètres de la ligne séparative des deux propriétés pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres et 50 cm pour les autres plantations.

Rappel : il appartient à chacun d'entretenir régulièrement sa haie. Un effort tout particulier est demandé aux riverains des voies publiques qui doivent veiller à ce que leur haie ne gêne pas la visibilité des automobilistes, notamment au niveau des carrefours pour des raisons évidentes de sécurité.

Bon à savoir : le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau public est puni d'une amende de 1500 € par câble endommagé aux termes de l'article L.65 du code des postes et télécommunications électroniques. En outre, est également puni le fait de laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres des routes (art. R116-2 du code de la voirie routière).



ENVIRONNEMENT

« PLUS D'ARBRES, PLUS DE VIE »

La commission environnement a travaillé sur un projet appelé « plus d'arbres, plus de vie ». Notre dossier ayant été retenu, nous souhaiterions organiser une matinée pédagogique autour de la plantation des arbres. **Le samedi 21 mars**, journée nationale de la forêt, semble être la date à retenir. Un courrier sera donné aux enfants par l'intermédiaire des écoles afin d'expliquer le déroulement de cette matinée.

FIN DISTRIBUTION SACS POUBELLE

Le SITO (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) ne fournira plus de sacs poubelle en 2015.

Leur suppression est justifiée principalement par un usage souvent détourné (déchets verts, pneus, textiles...), une dépense annuelle mutualisée représentant 43 800€ pour le SITO mais inégalitaire car certaines communes n'en commandent plus et participent quand même à la dépense etc... Le Ministère de l'Écologie a l'intention de faire voter l'interdiction l'utilisation des sacs plastiques à partir du 1^{er} janvier 2016 et d'autoriser l'utilisation de ceux réutilisables. L'explication complète est disponible en mairie et sur le site internet www.marcellaz-albanais.fr, rubrique «actualités».

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

A vos gilets jaunes ! A vos bottes !
Prêts ? Partez !

Rejoignez-nous devant la mairie
samedi 11 avril 2015
de 8h30 à 11h30 !

Nous comptons sur vous pour venir nous aider à faire la chasse aux déchets qui polluent et dénaturent notre commune. En fin de matinée, nous partagerons un moment convivial autour d'un verre.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Un concours de fleurissement est organisé par la commission animation au mois de juin. Faites vivre notre commune et apportez-lui du soleil grâce à la beauté de vos fleurs, vos jardinières, vos balcons.



Les conditions d'inscription ainsi que le règlement seront joints dans le bulletin municipal (rétrospective 2014) distribué courant avril .

RAPPEL SUR ...



ANIMAUX ERRANTS



Aux termes de l'article du Code Rural L. 211-22, concernant les animaux errants ou en état de divagation, il est précisé qu'en dehors de la propriété, les chiens doivent être tenus en laisse, et pour les chiens dangereux (catégories 1 et 2), être muselés et déclarés en mairie. Le Code prévoit que chaque commune dispose d'une fourrière. En ce qui concerne la commune, une convention a été passée avec la SPA d'Annecy-Marlioz, près de Frangy, pour une cotisation annuelle de 1491.51 € pour l'année 2014. N'hésitez à appeler la SPA si vous constatez un animal errant. La SPA se charge de récupérer et de garder l'animal le temps nécessaire aux frais du propriétaire.

SPA
Les Albens
74270 MARLIOZ
☎ : 04.50.77.82.40

INTERCOMMUNALITÉ

ADCR (Aide à Domicile du Canton de Rumilly)

Coordonnées : 1 rue de la Liberté à RUMILLY (Ancien Lycée Ste Thérèse, quartier de l'Aumône).

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h45.

☎ 04.50.64.53.87 ☎ contact@adcr-asso.fr

🌐 www.adcr-asso.fr

Service de portage de repas à domicile

Permanences téléphoniques :

Du lundi au vendredi : le matin de 8h30 à 12h00

Tél : 04 50 01 87 00

Mail : portagedesrepas@cc-canton-rumilly.fr

Site internet : www.cc-canton-rumilly.fr

Communauté de Communauté du Canton de Rumilly

3, Place de la Manufacture BP 69
74152 RUMILLY Cedex

BIBLIOTHÈQUE

➤ **Vendredi 27 mars 2015 à 19h15** : lecture à partir de 5 ans, « Le dur métier de loup », présentée par la compagnie du Corbeau. Entrée libre sur réservation.

☎ 04.50.69.03.19

☎ bibliotheque@marcellaz-albanais.fr.

➤ **Mai et juin** : prochaine exposition sur le coquelicot. Vous avez des peintures à exposer à la bibliothèque, proposez-les à Chantal et son équipe ! Merci d'avance pour votre contribution.

➤ **Judi 28 mai 2015** : 30 ans de la bibliothèque - Journée rétrospective et soirée dans les locaux de la bibliothèque pour une rencontre en poésie, en compagnie des anciens bibliothécaires - Horaire à définir prochainement.

PÉRISCOLAIRE

La 4^{ème} période d'activités périscolaires s'est mise en place de 16h à 17h, pour le plus grand bonheur des enfants :

Tous les lundis : **Brico recup** avec Estelle Juge (10 inscrits).

Tous les mardis : **Créa bijoux** avec Pascale Cocatrix (10 inscrits) et **atelier entremets et délices** avec Carine GAILLAND (9 inscrits).

Tous les jeudis : **Art'iza-na** avec Isabelle Jeannet (12 inscrits) et **boxe anglaise** avec Loïs CADET (12 inscrits).



Brico recup



Boxe anglaise



3

CAP LOISIRS

Le centre de loisirs intercommunal propose des activités réparties sur les vacances scolaires ainsi que les mercredis + tout le mois de juillet et la dernière semaine d'août pour les enfants de 3 à 12 ans. Activité Ados pour les jeunes au collège jusqu'à l'âge de 17 ans.

Programme des prochains mercredis récréatifs :

Mercredi 25 mars : au feu les pompiers (avec visite d'une caserne de pompiers - en attente confirmation).

Mercredi 01 avril : poisson d'avril !

Mercredi 08 avril : le grand jeu du crocodile

Recherchez une personne pour effectuer le ménage **les mercredis de 14h à 17h** (pendant les semaines scolaires) dans les locaux utilisés pour les activités du centre de loisirs.

Contact : Caroline CHEVALIER-CAUSSIN

☎ : 04.50.77.46.96 ou 06.17.34.28.28

☎ : infoparents@caploisirs-web.fr

AGENDA



Les bureaux de vote de la commune seront ouverts le dimanche 22 mars, entre 8 h 00 et 18 h 00, pour le 1^{er} tour de vote des élections départementales ; et le dimanche 29 mars en cas de second tour.

Nous rappelons que d'après l'article R.60 du code électoral, les électeurs des communes de 1000 habitants et + doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, **en même temps** que la carte électorale ou l'attestation d'inscription sur les listes, **un titre d'identité** (carte nationale d'identité, passeport, carte vitale avec photographie, permis de conduire...).



8 MAI 1945
8 MAI 2015

COMMÉMORATION
DU 8 MAI 1945

70^{ème} ANNIVERSAIRE

RENDEZ-VOUS DEVANT LE
MONUMENT AUX MORTS
À 10 H 30

Les jeunes qui ont eu 18 ans entre le 1^{er} mars de l'année précédente et le dernier jour de février de l'année en cours et qui ont été inscrits d'office sur les listes électorales peuvent se faire remettre par le Maire le Livret du Citoyen. Il leur sera rappelé les principes fondamentaux de la République ainsi que les droits et devoirs de citoyen.

ÉTAT CIVIL

Naissances

04 février 2015 Jaïa, Marithie DUCRET-DIENNAZ
09 février 2015 Margaux PERRISSIN-FABERT

Mariage

23 janvier 2015 Isabelle LONG et Bruno MEURIOT

FÊTE DE LA MUSIQUE Samedi 20 juin 2015

Montrez-nous vos talents,
de musiciens, de chanteurs et
participez à la fête de la musique !

Faites-vous connaître en mairie dès maintenant
si vous êtes intéressés !



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

SAUVER DES
DONNEURS
Sécurité
DEMAIN
MEDECINE Trans
Service public

**Collectes de sang
de 16 h 30 à 19 h 30
au centre rural**

Judi 16 avril
Judi 06 août
Judi 29 octobre

DARITÉ
ATION MERCI
DONNEURS
Demain
IGNER INNOVATION
PATIENTS
Bénévoles
ETHIQUE

CAMBRIOLAGES ET PIÈGES INTERNET : COMMENT LUTTER ?



Les cambriolages et escroqueries diverses, notamment sur internet, font la Une de l'actualité ! En 2014, pour information, **11 cambriolages ont eu lieu sur notre commune.**

Comment avoir les bons réflexes ?
Comment éviter les pièges ?

L'Adjudant-Chef Rota de la gendarmerie de Rumilly et la commission animation proposent de nous informer et de nous donner quelques « ficelles » pour éviter les pièges !

Rendez-vous au centre rural le :
Vendredi 03 avril 2015 à 20 h 00.

Nous sommes tous concernés, venons nombreux !

DIVERS

FERMETURES - MAI

Les services de la mairie sont fermés les samedis 02 et 09 mai, le lundi 25 mai (Pentecôte).

La bibliothèque est fermée du mardi 14 au samedi 18 avril inclus, puis le samedi 02 mai.

Cette page a été réalisée sous la responsabilité du Maire et mise en page par Muriel Drevon et la commission communication composée de Nadine Coulon, Ghyslaine Lesueur, Eric Chassagne, Alexandra Beauquis, Jean-Marc Gatelet, Philippe De Pachtère. Imprimée par nos soins le 12 mars 2015 en 722 exemplaires. Crédit photos : Estelle Juge, commune de Marcellaz-Albanais, Corinne Bouvier.